

**RAMACKERS** (*Pierre-Joseph*), Agent commercial de la Compagnie du Kasai (Clons, 21.4. 1874 — Tombolo, Lulua, 24.5.1913).

Le 5 octobre 1900, il s'engageait au service des Plantations Lacourt. En Afrique, il fut pour ses chefs un collaborateur apprécié dans les entreprises de plantations créées par la société au confluent du Sankuru et du Kondue. Lorsque fut constituée en 1902 la Compagnie du Kasai à laquelle participa la Société anonyme des Plantations Lacourt, Ramackers fut agréé comme adjoint à la nouvelle société. D'un caractère avenant et accueillant, il fut bientôt très aimé des indigènes au milieu desquels il vivait et qui eurent maintes fois l'occasion d'expérimenter son intervention charitable, sa patience, sa douceur envers eux.

Ramackers rentra en congé le 11 avril 1904 et quitta à nouveau Anvers le 2 octobre suivant pour reprendre son service au Kasai en qualité de gérant commercial de la Compagnie. Le 24 septembre 1907, son 2<sup>e</sup> terme achevé, il quittait Matadi pour Boma et l'Europe, afin de se reposer, ses forces étant considérablement entamées par un séjour prolongé en région malsaine. Il dut passer plus d'un an dans la mère patrie avant de songer à retourner en Afrique. Le 26 octobre 1912, il s'embarquait à Anvers à bord de l'*Albertville*, désigné comme gérant de factorerie à Tombolo, dans le district de Lusambo, où il était déjà très connu. Les populations Lulua attendaient, paraît-il, son retour avec impatience. Il avait acquis auprès d'elles un véritable prestige. « En bandes joyeuses et bruyantes, écrit la *Tribune congolaise* de l'époque, les caravanes de récolteurs de caoutchouc allèrent porter au poste leurs produits, » certains d'y être bien accueillis. Fréquemment « les indigènes recouraient au gérant Ramackers pour trancher leurs palabres ». Mais la santé de ce dernier se ressentit très vite de l'effet néfaste du climat ; après une tournée commerciale particulièrement fatigante, Ramackers, épuisé, énervé, agacé de devoir attendre assez longtemps la visite du chef indigène qu'il avait mandé, reçut mal celui-ci, lui fit des remontrances. Se départant de son habituelle mansuétude, il se montra violent et involontairement tua le chef ; les indigènes ameutés se précipitèrent sur lui et le massacrèrent. Un moment d'incompréhension réciproque avait excité les esprits et compromis le résultat de plusieurs années de parfaite entente. Le lendemain, un agent de la compagnie, M. Frière, trouva le cadavre de son compagnon gisant sur la route et l'inhuma. Les indigènes coupables furent conduits à Lusambo pour y être jugés.

2 avril 1952.  
M. Coosemans.

*Tribune congol.*, 4 octobre 1913 ; 19 février 1914,  
p. 2. — Note de la Compagnie du Kasai à l'auteur  
en date du 31 mars 1952.